

10 Faits divers & Justice

Plus de deux mois après sa fugue du domicile familial de Likouala

Patience Valencia Divine retrouvée dans un orphelinat

SCOM
Libreville/Gabon

L'INQUIÉTUDE des parents avait déjà atteint son paroxysme. Au point où certains envisageaient même déjà le pire. Mais les bonnes grâces semblent avoir accompagné Patience Valencia Divine Angone, une jeune compatriote de 16 ans, depuis qu'elle avait quitté le domicile familial de Likouala, le mardi 18 septembre. Elle a été finalement retrouvée par les siens, lundi dernier 26 novembre, dans un orphelinat. Saine et sauve. Une source proche de la famille de l'adolescente précise que Patience Valencia Divine vivait au milieu des orphelins de SOS

Mwana depuis tout ce temps. Cette maison d'accueil, qui offre le gîte et le couvert aux adolescents et autres enfants en difficulté sociale, est située à Belle-Vue 2, dans le troisième arrondissement de Libreville.

« Après avoir reçu des informations de la part des personnes de bonne volonté sur sa localisation, nous nous sommes rendus sur les lieux dans l'espoir de la retrouver effectivement. Il faut dire que nous craignons qu'elle ait eu vent de notre arrivée et qu'elle décide de quitter ce refuge », confie notre informateur.

En arrivant à SOS Mwana, à la mi-journée, grande a donc été la joie de la famille de la fugueuse de la retrouver en bonne santé.



Photo : DR/ L'Union

Patience Valencia Divine a été retrouvée par les siens. Le recours à un psychologue est peut-être nécessaire pour connaître, notamment, les causes de ses fugues à répétition

Après quelques minutes de concertation avec l'indendance de l'établissement, la jeune fille et les siens ont pu regagner la demeure familiale.

Pour l'instant, les parents cherchent à comprendre pourquoi l'adolescente a choisi d'abandonner le domicile familial, pour se réfugier dans un orphelinat.

Dans cette quête de réponses, l'assistance d'un psychologue serait certainement d'une grande utilité. D'autant que l'objectif recherché doit être d'amener Patience Valencia Divine Angone à ne plus choisir la voie de la fugue. Mais plutôt celle de se confier aux siens, lorsqu'elle fait face à des difficultés.

Lutte contre les stupéfiants à Cocobeach

Du cannabis d'une valeur de 24 millions de francs saisi par l'Oclad

Cadette ONDO EYI
Libreville/Gabon

CE sont 12 sacs contenant chacun 200 ballots de Chanvre indien qui ont été saisis, le week-end dernier, par les éléments de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad), à Cocobeach, département de la Noya, dans la province de l'Estuaire. La valeur marchande de la cargaison serait estimée à 24 millions de francs. A raison de 10 000 francs le ballot.

Mis en cause dans cette affaire, Edouard Okone, ressortissant nigérian de 41 ans, exerçant comme pêcheur à Cocobeach. Mais également deux compatriotes, Solange Obone Obiang, 43 ans, domiciliée au boulevard triomphal de Libreville et Joseph Essono, 22 ans, habitant à Soduco, briquetier et neveu de la dernière citée. Un quatrième élément de la bande, actuellement en cavale, est présenté comme étant un ami de Okone. Lors de son audition par les agents de police, Solange Obone Obiang raconte sa version de



Photo : COE

Les trois suspects dont deux ont été placés sous mandat de dépôt

l'histoire. On apprend de celle-ci qu'elle a d'abord été contactée au téléphone par une amie qui vit en Guinée équatoriale. Et qui lui a expliqué qu'elle lui envoie une quantité assez importante de marchandise, composée de crème corporelle, destinée à la vente. Et qu'elle devait se rendre à Cocobeach chez le nigérian pour récupérer le colis.

Dame Obone Obiang, qui dit n'avoir jamais su que le fameux colis contenait de la marchandise interdite, a poursuivi en indiquant que Joseph Essono et elle ont loué un véhicule, pour rallier au plus tôt la petite cité balnéaire pour récupérer

le pli. Malheureusement, sur leur chemin, ils seront mis au arrêts par les agents de l'Oclad, qui visiblement les pistaient depuis un certain temps.

Dès cet instant, Solange Obone et Joseph Essono acceptent de collaborer. Ils conduisent les limiers jusqu'au lieu de la réception du colis. Sur place, ils aperçoivent Edouard Okone, en compagnie de son ami. Sur eux, 12 sacs du produit prohibé. Ayant flairé la présence des forces de l'ordre, le copain de Edouard prend la fuite. Surpris par l'Oclad, le Nigérian est interpellé. Sauf qu'une fois au poste, tout

comme ses compères gabonais, le sujet nigérian nie toute implication dans un trafic.

Il déclare aux agents qu'il était chargé tout simplement de remettre la mar-

chandise à dame Obone Obiang. Et qu'il a été surpris de constater que les sacs contenaient du chanvre indien et non des crèmes corporelles. Il restera à la Justice d'établir ou

non la responsabilité de chacun dans ce dossier, puisqu'ils attendent en ce moment d'être déférés devant le parquet de la République.



Photo : COE

Les sacs de cannabis saisis.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHÈQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi 003/2012 du 13 Août 2012, portant ratification de l'ordonnance n° 5/PR du 13 février 2012 fixant le régime de la propriété foncière en République Gabonaise, le Conservateur de la Propriété Foncière porte la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de **15 jours** à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.L.	Date de la R.L.	Parcelle	Section	Ville ou District
13 607	10/07/2018	1	BB7	Ntoum
13 680	16/10/2018	2	E7	Akanda
13 687	18/10/2018	54	G	Gamba
13 693	25/10/2018	346	YU8	Akanda
13 694	25/10/2018	3	MN3	Owendo

Le Conservateur

Pascal ESSANGA